

Nouvelle présidente pour DCS Davantage de financement pour désendetter les ménages privés

Schaffhouse, le 20 mai 2014 – Les membres de Dettes Conseils Suisse (DCS) ont élu Bea Heim comme présidente. Bien que chaque franc investi dans le désendettement rapporte le double à l'Etat¹ les services de conseils en désendettement ne disposent pas de suffisamment de personnel.

Mme la Conseillère nationale Bea Heim est élue présidente

Au Parlement depuis 2003 pour le parti socialiste de Soleure, Mme Bea Heim a été élue présidente par l'assemblée générale de DCS. Elle représentera les intérêts de l'association au niveau fédéral. Elle est entre autre membre de la Commission des affaires sociales et de la santé. Les membres de DCS se réjouissent d'avoir trouvé le relai émérite pour défendre les intérêts des ménages surendettés.

Près de 300'000'000 Frs. de dettes pour les ménages qui consultaient pour la première fois en 2013

300 millions de francs, c'est le total cumulé des dettes des ménages qui ont consulté en 2013 pour la première fois un des services de désendettement membres de DCS, soit 4609 ménages. L'endettement moyen par ménage consultant est de 65'000.- francs. Les administrations fiscales restent les créanciers principaux des ménages : au total, les dettes fiscales représentent plus de 69'000'000 Frs, soit 23 % des dettes globales. En plus du suivi de ces nouveaux ménages, et celui des dossiers en cours, les services membres ont fourni conseils et orientations lors de près de 10'000 consultations brèves (9'854). De nombreux services de conseil en désendettement sont au bout de leur capacité d'accueil : ceci n'est guère étonnant au vu du prorata d'un spécialiste à plein temps pour 10'000 personnes en situation d'endettement critique. Si les pouvoirs publics finançaient les services de désendettement en adéquation avec la demande, les ménages surendettés seraient préservés d'une prolongation de leur exclusion socio-économique et de leur appauvrissement. Leurs perspectives s'amélioreraient : lorsque l'assainissement est atteint, les personnes désendettées remplissent leurs devoirs en tant que contribuables, elles règlent leurs primes de caisse maladie (et participations), et elles paient les pensions alimentaires à nouveau. Le montant investi dans le conseil en désendettement rapporte au moins le double au secteur public.

Des outils légaux de désendettement plus appropriés

DCS attend des modifications de la loi sur les poursuites et la faillite suite au postulat² déposé par le Conseiller aux Etats Claude Hêche. Les instruments légaux actuels de désendettement sont inadaptés pour les ménages privés.

Adresse pour l'envoi de questions :

Dettes Conseils Suisse, c/o AvenirSocial, Schwarztorstrasse 22, Postfach 8163, 3007 Berne

Contact permanent et demande de renseignements :
Secrétariat DCS, Courriel : info@dettes.ch

¹ Gerda Haber : Rapport de projet „Konzept für die Schuldenberatung im Kanton Bern“, réalisé sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, 2006

² Postulat 13.4193 de Claude Hêche, 12.12.2013 : Droit suisse de l'assainissement. Intégrer les particuliers à la réflexion